



## Commission Technique Dynamique Voile Mardi 27 février 2024

### Présents :

Philippe Alibert représentant Anne Aubert (présidente absente)  
Thomas Airault (CDB Formateur resp. Formation)  
Laurent Buisson (CDB Formateur)  
Jean-Pierre Patte (trésorier)  
Patrick Bague (CDB Formateur)  
Thierry Peccoud (CDB Formateur)  
JC Edet (CDB Formateur et resp. Comm. Technique)

Tristan Dalecky CDB Eros  
Jean Hugues Tricard CDB Hélios  
Merci de communiquer ce CR à tous les membres des 2 équipages.

### Résumé :

**Helios**, skippé par **Jean-Hugues** a violemment tapé le quai et présente un trou dans la coque, Alizé a estimé les réparations à 4600€ et demandé une expertise rapide par notre assureur.

**Eros**, skippé par **Tristan** a violemment tapé le quai avec du gelcoat abîmé.

**Les manœuvres ont été jugées parfaitement dans les règles de l'art à l'unanimité des présents** (Tristan et Jean-Hugues s'abstenant), **et il n'y a aucune faute imputable aux équipages.**

**L'assurance DV va être sollicitée et le reste à payer (franchise de 700 € à confirmer par sinistre ?) sera à la charge des équipages pour 25% et 75% pour DV, selon notre règlement.**

### Actions :

1. JPP a déclaré les **deux sinistres** à notre assureur la Macif, mais il doit compléter les dossiers.
2. Tristan et Jean-Hugues rédigent leur **rapport de mer** selon le plan type en vigueur fourni par JC avec les documents joints (livre de bord « DV », liste équipage, plan du port).
3. Jean-Hugues récupère les renseignements manquants auprès de Alizé (Coordonnées Assurance, Francisation des bateaux ...) et les communique à JPP. S'il y a une expertise pour les deux bateaux, ils seront immobilisés, Alizé devra donc nous préciser s'il préfère un règlement à l'amiable pour Eros afin de ne pas l'immobiliser. Il nous dira par la même occasion s'il tire une ou deux cautions.
4. JPP met à jour dès que possible les deux dossiers avec les questionnaires Macif accompagné des rapports de mer: l'expert maritime devant être missionné rapidement afin de ne pas immobiliser **le ou les bateaux** trop longtemps.
5. Si Alizé tire la caution pour les 2 bateaux, JPP devra alimenter le compte caution et DV ne sera plus capable de cautionner les sorties suivantes, un CA devra décider comment on solutionne cela.
6. Les sorties futures auprès de Alizé sont certainement à reconfirmer du fait du manque de bateaux.

Bon Vent à toutes et à tous.

JC